

**REPUBLIQUE DU CONGO**



Unité \* Travail \* Progrès



**REDD+ Country Completion Report Template for the Readiness Fund of the  
FCPF**

--==--

Novembre 2019

### About this template

The Grant Agreements for the Readiness Fund of the FCPF with the World Bank require the grant recipients to prepare and furnish to the World Bank a Completion Report in accordance with the provision of Section 2.06(b) (ii) of the Standard Conditions not later than six (6) months after the Closing Date of the grant. The REDD+ Country Participants who entered into a Grant Agreement with the World Bank should prepare the Completion Report using this template, and submit it to the World Bank Task Teams not later than six (6) months after the Closing Date of the grant.

### Date de la soumission :

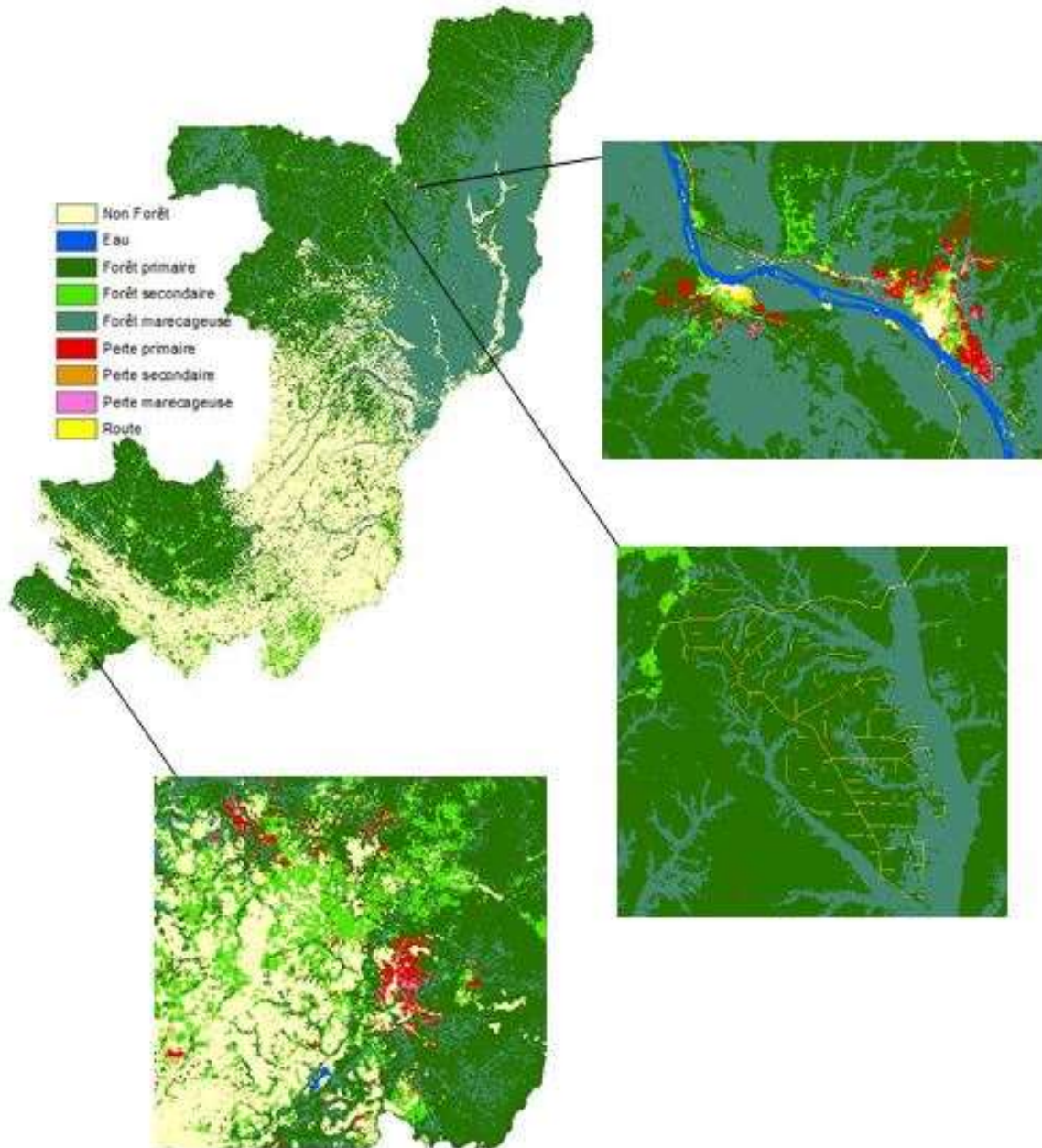
<b>Nom du Projet</b>	<b>Projet REDD+</b>
<b>Pays</b>	République du Congo
<b>Agence de mise en oeuvre</b>	Coordination Nationale REDD
<b>Objectifs de la subvention</b>	Mettre en place les outils stratégiques et techniques du processus REDD+
<b>Montant original (US\$)</b>	5,2 (2ème Don: <b>TF A1223</b> )
<b>Montant révisé (US\$)</b>	5,2 (2ème Don: <b>TF A1223</b> )
<b>Décaissement actuel (US\$)</b>	5,2 (2ème Don: <b>TF 10691 du 11 Janvier 2012</b> )
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	2ème Don: <b>TF A1223 du 8 Décembre 2015</b>
<b>Date originale de cloture</b>	31 Décembre 2018
<b>Date actuelle de cloture</b>	30 Avril 2019

Notons que la REDD+ est conçue comme une des solutions rapides et économiques, permettant de limiter efficacement le réchauffement climatique à 2°C. C'est aussi une approche originale qui met à contribution les forêts dans la lutte contre les changements climatiques. La République du Congo qui a adhéré très tôt au mécanisme REDD+ c'est-à-dire en Février 2008, est un des pays les plus riches en forêt avec 6 hectares par tête d'habitant. Les financements apportés par les deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir : le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et le

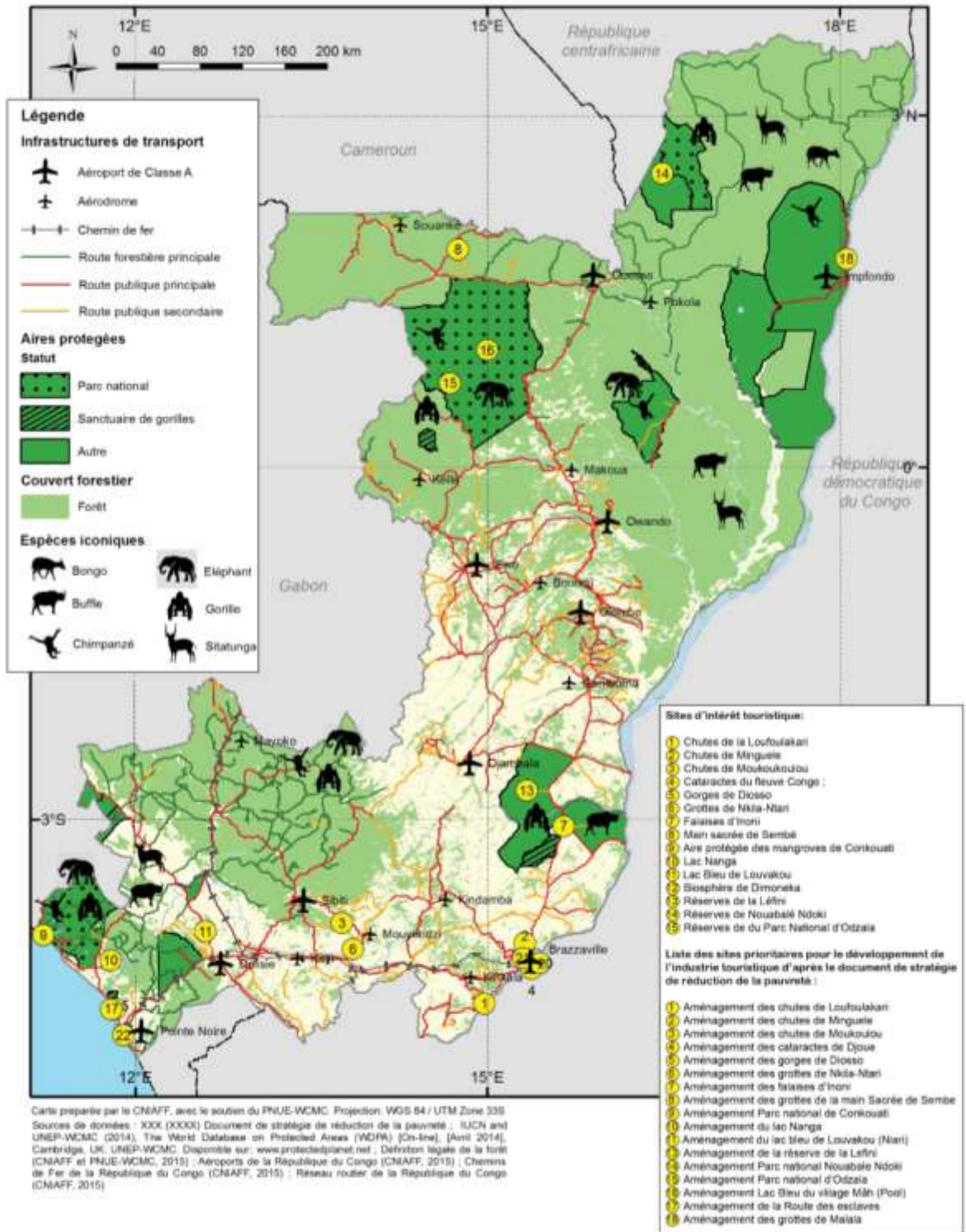
Programme ONU-REDD, ont été bien capitalisé par les organes de gestion de la REDD+, pour consolider et valider l'essentiel des outils stratégiques et techniques de la REDD+.

Le pays, qui s'étend sur 342.000 km<sup>2</sup> (34.200.000 ha) abrite 23,5 millions d'hectares de forêt dense tropicale humide quasi-intacte. C'est en cela qu'il est toujours classé dans la catégorie des pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation et aussi dans la catégorie des pays très riche en biodiversité comme le démontrent les cartes ci-dessous :

*Carte 1 : sur le fort couvert forestier et le faible taux de déforestation*



Carte 2 : sur le potentiel national en matière de biodiversité.



## **1. Résultat global et sa durabilité**

Consciente du rôle de ses forêts dans l'atténuation des changements climatiques globaux et le développement durable du pays, le Gouvernement de la République du Congo s'est engagé dans la REDD+ pour mettre en place l'ensemble des outils stratégiques et techniques y relatifs et accéder aux nouveaux mécanismes politiques et financiers internationaux sur le climat. Ce qui l'aidera à entreprendre avec beaucoup d'assurance, les réformes et les investissements importants dédiés à prévenir les risques, optimiser l'aménagement du territoire et orienter le pays vers une économie et un développement verts.

C'est dans cette optique que nous pensons qu'à l'horizon 2030, les secteurs concernés par la REDD+ contribuent de manière significative, par la mise en œuvre des pratiques favorisant la gestion durable des écosystèmes forestiers, à la diversification et à la croissance économique, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté en République du Congo. La durabilité des résultats de la REDD+ passe par la prise en compte des préoccupations et projets des communautés locales et populations autochtones.

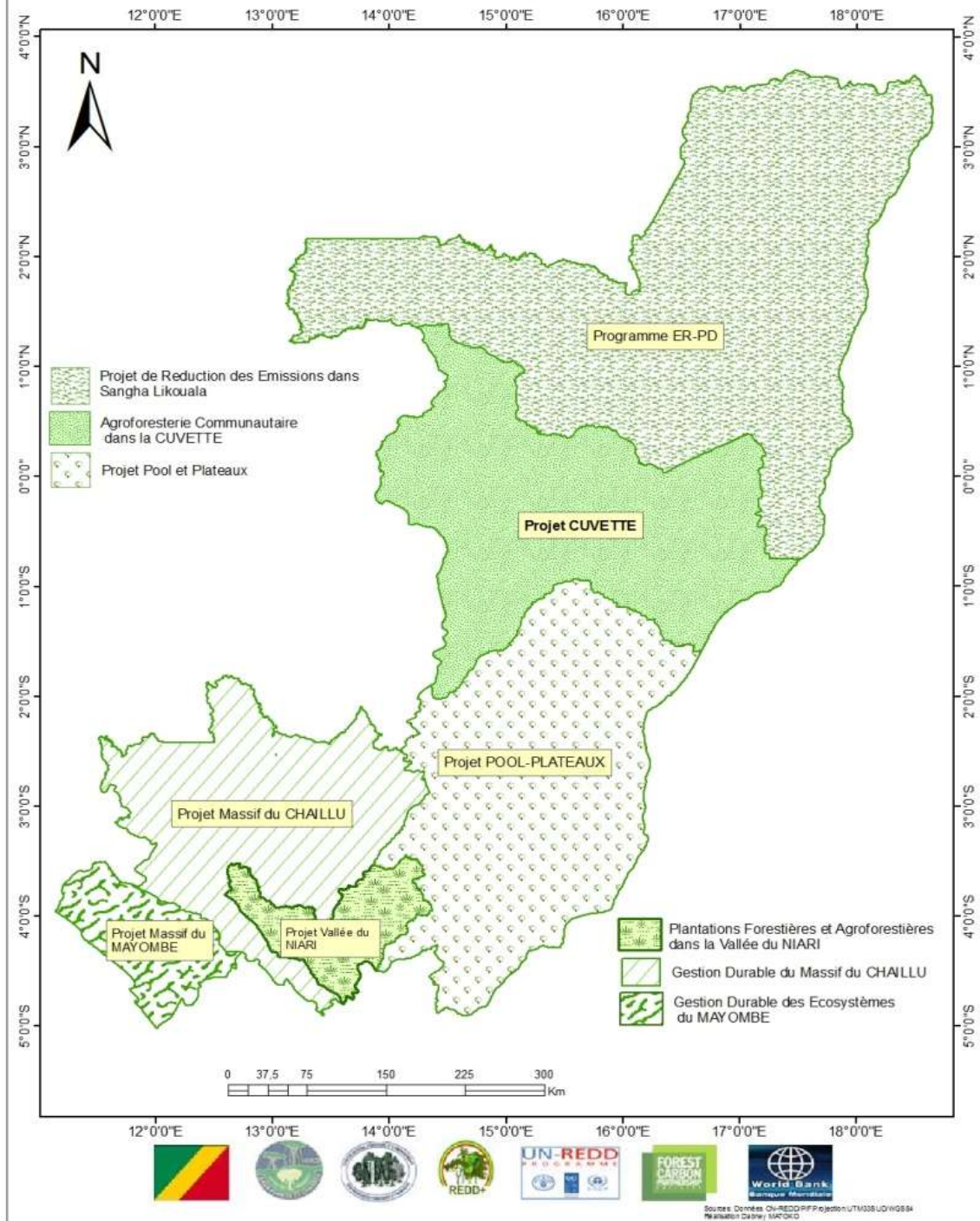
La stratégie nationale REDD+ qui a suivi toutes les étapes de la validation nationale (ateliers départementaux, ateliers nationaux, approbation par le Comité National REDD et adoption par le Conseil des Ministres), sera portée par une série chronologique des plans d'investissement.

Le premier Plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+, établi pour la période 2018-2025, est comme l'indique la carte ci-après, porté par 6 programmes sectoriels géographiquement intégrés à savoir :

- le Programme de Réduction des Emissions (ER-P) dans la Sangha et la Likouala;
- le Programme Agroforesterie communautaire et de bois-énergie dans les départements du Pool et des Plateaux;
- le Programme de gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe et des écosystèmes côtiers;
- le Programme de plantations forestières, agro-forestières et gestion forestière durable dans la vallée du Niari;
- le Programme de Gestion durable du massif du Chaillu;
- le Programme agroforesterie communautaire dans la Cuvette congolaise. Ces programmes nécessitent une enveloppe financière de plus de 300 millions de dollars US.



# CARTOGRAPHIE DES PROJETS REDD+ EN REPUBLIQUE DU CONGO



## 2. Résultat de chaque activité de subvention de préparation

Les fonds mobilisés dans le cadre du processus REDD+ ont permis à la République du Congo de consolider, finaliser et valider les principaux outils stratégiques et techniques de la phase 1 dite phase de préparation à la REDD+, tel que programmé dans son RPP au niveau de chaque composante et sous-composante.

### Composante 1: Organisation et consultation:

- **Composante 1a: Dispositifs nationaux de gestion du processus de participation à la REDD+:** Les organes de gestion de la REDD+ sont mis en place. Il s'agit : du Comité National REDD (CONA-REDD), de la Coordination Nationale REDD (CN-REDD), des 12 Comités Départementaux REDD+ (CODEPA-REDD), de la plateforme des Organisations de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD), de la plateforme du secteur privé sur la REDD+;
- **Composante 1b: Consultation et participation:** Le plan de communication et de consultation des parties prenantes est disponible ;

### Composante 2: Préparation de la stratégie REDD+:

- **Composante 2a: Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance :** L'étude conduite en 2015 pour évaluer les changements d'occupation des terres entre 2000 et 2012, a indiqué une perte moyenne annuelle de 12.113 hectares de forêts, soit un taux moyen de perte annuelle de 0,052%. Si rien n'est fait pour canaliser le développement socio-économique du pays, le taux de déforestation passera de 0,052% (soit 12.113 ha/an) à 0,43% (soit 100.000 ha/an). Cette étude est disponible et sert d'outil d'aide à la décision;
- **Composante 2b: Options stratégiques de la REDD+ :** La stratégie nationale REDD+ est disponible et sert d'outil d'aide à la décision. Elle repose sur cinq (05) axes stratégiques : (i) **axe stratégique 1 :** Renforcement de la gouvernance et mise en œuvre des mécanismes de financements durables. Il s'agira ici d'assurer la transparence et l'aspect inclusif du processus REDD+ en veillant à ce que les principes REDD+ soient dûment intégrés dans les politiques et réglementations nationales et en mettant en œuvre des mécanismes de coordination intersectorielle, en sécurisant et renforçant le système foncier pour pérenniser la mise en œuvre de la REDD+, (ii) **axe stratégique 2 :** Gestion et valorisation durable des ressources forestières. Il s'agit d'asseoir une gestion durable des forêts et écosystèmes forestiers selon un processus participatif et inclusif, en passant par : la promotion d'un aménagement forestier durable et l'amélioration des techniques en matière d'exploitation du bois d'œuvre, le renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de contrôle et d'application de la loi, la promotion de la conservation de la biodiversité, la promotion et la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'accroissement des stocks carbone, (iii) **axe stratégique 3 :** Amélioration des

systèmes agricoles. Cet axe vise à structurer la filière agricole pour diminuer les pressions sur la ressource forestière et augmenter la production agricole en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des revenus ruraux en minimisant les impacts sur les espaces forestiers, (iv) **axe stratégique 4** : Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie et promotion des énergies propres. L'axe envisagé, vise à réduire la pression sur les forêts en proposant de : renforcer les moyens de production durables de bois-énergie, structurer la filière de production et augmenter les stocks de carbone en développant des plantations à vocation énergétique, renforcer les techniques de transformation et d'utilisation du bois-énergie et promouvoir les sources d'énergie propre alternatives en vue de diminuer la demande en bois-énergie, (v) **axe stratégique 5** : Développement d'un secteur minier vert, de façon à minimiser l'impact du développement du secteur minier sur la forêt. Il s'agit de garantir un engagement effectif du secteur privé dans la lutte contre les moteurs de la déforestation à travers l'appui à l'aide des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

- **Composante 2c: Cadre de mise en oeuvre de la REDD+**: Le cadre institutionnel et légal adéquat pour la mise en œuvre de REDD+ en République du Congo se renforce au fil des années ;
- **Composante 2d: Impacts sociaux et environnementaux autour de la REDD** : Les documents sur les risques et les sauvegardes sociales et environnementales de la REDD+(le SESA et ses principaux cadres de gestion, le Mécanisme de gestion des plaintes, le Mécanisme de partage des bénéfices, etc);

**Composante 3: Développement d'un Niveau d'Emissions de Référence et/ou d'un Niveau de Référence nationales pour les forêts** : Le niveau des émissions de référence pour les forêts (NERF) de la République du Congo est disponible. Il a été validé par les parties prenantes en Décembre 2015 et approuvé par les experts de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatique =en 2017. Cette approbation a fait de la République du Congo, le 1<sup>er</sup> pays francophone REDD+, à faire approuver son NERF par l'organe compétent des Nations-Unies en la matière de climat.

**Composante 4: Conception de systèmes nationaux pour la surveillance des forêts** :

- **Composante 4a : Système de suivi forestier national**: Le Système MNV forestier et carbone conçu, avec des capacités nationales est opérationnel
- **Composante 4b: Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde** : Le Système d'information pour les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde est mise en place.

Ces résultats sont confrontés aux principaux défis auxquels fait face le processus REDD+ en République du Congo, à savoir le manque de financement pour le fonctionnement des



organes de gestion de la REDD+ et la mise en oeuvre effective de la stratégie nationale REDD+ d'un des rares pays REDD+ de la planète à avoir finalisé et partagé les principaux outils stratégiques et techniques de la phase de préparation à la REDD+.

En définitive, le niveau d'exécution de la phase 1 dite phase de préparation de la République du Congo à la REDD+ sur la base des appuis financiers du FCPF et de l'ONU-REDD est résumé dans le tableau ci-après.

<b>Outils stratégiques et techniques</b>	<b>Niveau de Réalisation</b>
Organes de gestion de la REDD+	Tous les organes sont opérationnels (CONA-REDD, CODEPA-REDD et CN-REDD. Ils sont institués par décret n°2015-260 du 27 Février 2015.
Plan de communication de la REDD+	Document validé en Juillet 2013
Stratégie Nationale REDD+	Document validé en Juillet 2017. Il a été approuvé par le Conseil des Ministres en Avril 2018.
Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+	Document validé en Septembre 2017. Il a été approuvé par les partenaires financiers (PIF et CAFI).
Cadre juridique adaptée à la REDD+	Lois sur la forêt, l'environnement et l'agriculture en cours d'approbation par les organes compétents du pays (Cours Suprême, Conseil des Ministres, Assemblée National Sénat) Arrêtés sur l'orientation des plantations agro-industrielles en savane et sur les modalités d'approbation des projets REDD+ publiés respectivement en Décembre 2018 et en Janvier 2019.
Niveau de Référence	Document validé en Décembre 2015. Il a été approuvé par la Convention Cadre des Nations-Unies sur les l'organe compétent des Nations-Unies en la matière en Juillet 2017.
Système «MRV» ou «MNV»	Document validé en Juillet 2017
Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs (PCIV-REDD+)	Document validé en Avril 2017
Système d'Information sur les Sauvegarde (SIS)	Document validé en Décembre 2018.
Mécanisme de gestion des plaints	Document validé en Décembre 2018
Mécanisme de partage des bénéfices	Document validé en Décembre 2018.
Projet Pilote REDD+	Le processus d'élaboration des projets pilote est en cours. 2 projets REDD+ sont déjà consolidés au plan des financements parmi lequel le Programme de reduction des Emissions (ER-Programme) Sangha Likouala.

### **3. Leçons apprises**

De nombreuses leçons ont été apprises à savoir:

- L'expérience du théâtre forum itinérant, innovation fort appréciée par les parties prenantes, est désormais un outil de sensibilisation et de communication du processus REDD+ en République du Congo ;
- La publication des documents REDD+ en langues nationales (Lingala et Kituba);
- La formation des communicateurs REDD+ dans toutes les catégories sociales du pays et la communication en langues locales;
- L'expérience des sessions dites « Université REDD+ » à l'attention de toutes les catégories sociales du pays sur les thématiques clés de la REDD+;
- L'engagement ferme du Gouvernement et des autres parties prenantes (sociétés civiles, CLPA, secteur privé, universitaires, etc) au processus REDD+;
- L'intérêt accordé par les parties prenantes à participer au processus de formulation et de consolidation des composantes techniques comme: le niveau des émissions de référence pour les forêts (NERF) et le système de Mesurage, Rapportage et Vérification ou Mesure, Notification et Vérifications (MRV ou MNV);
- L'engouement des parties prenantes nationales à s'approprier les processus de modélisation du carbone forestier, des émissions, des crédits carbone et autres.
- La mise en place de nombreux panels d'experts REDD sur les thématiques majeures de nature politiques, scientifiques et techniques (panel d'experts sur le NERF, panel d'experts sur le MNV, panel d'experts sur le registre REDD+, panel d'experts sur le développement des projets REDD+, etc).

#### 4. Coût du projet par activité de subvention de preparation

Activités	Montant à la date d'approbation (US\$)	Montant actuel à la cloture du Projet (US\$)	Pourcentage par rapport au montant approuvé
Sous-composante 1a	2.721.000	2.426.478	89,2%
Sous-composante 1b	730.000	667.097	91,4%
Sous-composante 2a	156.000	133.858	85,8%
Sous-composante 2b	300.000	218.721	72,9%
Sous-composante 2c	466.000	169.037	36,3%
Sous-composante 2d	160.000	388.210	242,6%
Sous-composante 3	276.000	65.734	23,8%
Sous-composante 4a	176.000	282.892	160,7%
Sous-composante 4b	215.000	846.169	393,6%
<b>Total</b>	<b>5.200.000</b>	<b>5.198.195</b>	<b>99,96%</b>

L'enjeu de la REDD+ pour la République du Congo, qui reste un des modèles mondiaux en matière de conservation et de gestion durable des forêts, est de : (i) réduire ses émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, (ii) poursuivre ses efforts dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone, (iii) lutter contre la pauvreté et (iv) promouvoir une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

Des incertitudes pèsent sur le non financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. L'attention qui a été portée pour soutenir le financement des activités de la phase préparatoire à la REDD+ devrait l'être tout autant pour la phase 2 dite phase d'investissement pour permettre à la République du Congo de mettre véritablement en œuvre sa stratégie nationale REDD+.